

Règlement du Critérium National A l'américaine F.S.G.T. De Cyclo-cross 2009



Validé le 25 Octobre 2008

Le label " Critérium National Toutes Catégorie a l'Américaine" est accordé à partir du moment où au moins cinq Comités se sont engagés, en dessous le label de "Critérium" sera attribué.

Qualification

Ce Critérium est ouvert aux licenciés F.S.G.T. qualifiés avant le 02 Janvier 2009.

- | | |
|-------------------|------------------------|
| - Espoirs | nés entre 1987 et 1990 |
| - Seniors | nés entre 1986 et 1970 |
| - Vétérans | nés entre 1960 et 1969 |
| - Supers Vétérans | nés entre 1950 et 1959 |
| - Anciens | nés en 1949 et avant |
| - Féminines | nées en 1990 et avant |

L'épreuve sera limitée à 5 équipes par comité. Chaque Comité pourra proposer plusieurs coureurs remplaçants (ces remplaçants seront validés et pourront se présenter si un coureur titulaire est absent).

Chaque coureur licencié doublement affilié devra justifier la participation à six (6) épreuves Vélo F.S.G.T. entre le 01/09/2008 et le 31/12/2008, avoir participé à son championnat départemental ou régional ou inter départemental ou bien avoir participé au dernier fédéral de cyclo-cross 2008

Les coureurs (F.F.C.) avec + de 200 points et ayant été classé élite les 6 années précédentes ou 2 ans pour les nationaux ou 1^{eres} catégories au classement établi à la fin de saison route 2008 ne peuvent être qualifiés.

Sont exclus les coureurs qualifiés au championnat de France FFC, ainsi que les champions régionaux et départementaux de l'année en cours

Le coureur doit avoir été licencié la saison précédente à la FSGT.

Les engagements devront parvenir à la Fédération avant le 8 Janvier 2009.

Seuls seront enregistrés ceux validés par le Comité du coureur, accompagnés du règlement financier.

Suivant le nombre d'équipe engagés dans les délais et que le cota ne serai pas atteint, il sera possible de s'engagé au départ.

Composition des équipes

Chaque équipe pourra être composée de deux coureurs de même classe d'âge ou de classe d'âge différente pour les équipes seniors et supers-vétérans comme suit :

- Un espoir avec un senior ou féminines
- Un super-vétéran avec un ancien

Pas de possibilité dans la catégorie vétéran de panacher avec une autre classe d'âge.

Prise des dossards

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence de l'année précédente et celle de l'année en cours dûment remplie avec : la photo, la signature et le timbre fédéral avec assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le Comité ou l'affiliation a été prise. Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence.

Matériel

Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. Les roues devront être de 700. Les adaptateurs sont interdits. Seul les vélos de cyclo-cross seront autorisés (les VTT sont interdit).

Changement de matériel

Le changement de vélo est autorisé et se fera exclusivement aux points de dépannage prévus à cet effet. Le changement de roue est autorisé sur toute la longueur du circuit.

Tenue vestimentaire

Chaque coureur d'une équipe devra revêtir un maillot identique (de comité ou de club).

Echauffements

Les échauffements sont interdits sur le circuit du championnat de Cyclo-cross.

Classement scratch

Déroulement de l'épreuve

L'appel des coureurs se fera nominativement 10 minutes avant l'heure de départ. Chaque coureur devra avoir un pied à terre. L'ordre des départs se fera la première équipe du comité organisateur, puis les autres Comités toujours dans l'ordre de réception des inscriptions au secrétariat du CNAV. Les relais se feront sur une zone à proximité de la ligne d'arrivée.

Durée de l'épreuve : 60 Minutes

Récompenses fédérales

-L'équipe vainqueur du Critérium National se verra remettre une écharpe, 1 coupe, une médaille et bouquet.

La deuxième et troisième équipe 1 médaille et un bouquet.

-Une médaille à la première équipe de chaque classe d'âge (s'il y a au moins deux équipes classées).

-Pour les équipes mixtes, la classe d'âge inférieure qui est prise en compte.

-Un prix d'équipe portant le label de "Critérium National" sera attribué sur les deux premières équipes du même comité et remis en jeu l'année suivante.

- 2008 : Cote d'Or

Sanctions

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification de l'équipe. Toute transgression au critère de qualification pourra entraîner la suspension d'UN AN du Comité du coureur concerné.

Réclamations

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des Comités dans un délai de 15 jours après le Critérium à l'adresse suivante :

**Commission National des Activités Vélo
De la F.S.G.T.
14-16 Rue de SCANDICCI
93508 PANTIN CEDEX**

